

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-918

présenté par

Mme Ranc, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	1 500 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	1 500 000	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La situation économique du pays nous impose d'effectuer des choix afin de mieux gérer nos finances et d'envisager des pistes pour aller vers le désendettement du pays. Dans ce contexte budgétaire, les fonds débloqués dans la culture devraient privilégier la culture française, contribuer au rayonnement culturel et linguistique de la France à l'international, et réduire le soutien aux artistes étrangers.

C'est pourquoi, nous suggérons de baisser une part des financements du programme « Mobilités artistiques et professionnelles » dont le but consiste principalement à promouvoir l'accueil des cultures étrangères en France. Ce programme se traduit notamment par son accompagnement financier des saisons culturelles croisées opérées par l'Institut français ou encore par l'octroi de résidences dédiées aux artistes étrangers porté par l'association des centres culturels de rencontre (programme Odyssée de l'ACCR).

Le présent amendement propose donc de réduire d'1,5 M€ les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 06 « Action culturelle internationale » du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » et d'abonder du même montant l'action 3 « Langue française et langues de France » du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

En effet, ce programme propose notamment de garantir un « droit au français », d'enrichir et développer la langue française, de favoriser la maîtrise de la langue française, de développer notre stratégie du numérique et de l'intelligence artificielle pour la langue française. Selon une étude de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) de l'Université Laval notre langue regroupe « 348 millions d'individus en 2025 ». Il apparaît donc plus important de privilégier cette influence à l'international que d'accompagner l'implantation de cultures étrangères en France.